

VILLE DE BOUXWILLER

67330

01/2016

**COPIE DU
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 janvier 2016**

Sous la Présidence de M. Alain JANUS, Maire

Conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27 Présents : 22 Procurations : 5

PRESENTS

- * M. JANUS Alain, Maire
- * Mme ROTH Ruth, 2^e Adjointe
- * M. TOUSSAINT Daniel, 3^e Adjoint
- * Mme LAPORTE Véronique, 4^e Adjointe
- * M. LE GOFF Jean-Charles, 5^e Adjoint
- * M. MICHEL Patrick, Maire-délégué d'IMBSHEIM,
- * M. RIEHL Marc, Maire-Délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG
- * M. MEISS Alain, Maire-délégué de RIEDHEIM
- * Mme CHRIST-DAPP Marie-Christine
- * M. FATH Stéphane
- * M. FRITSCH Daniel
- * Mme GOETZ Joëlle
- * M. HUMANN Marcel
- * Mme JACKY Sylvie
- * M. LANG Jérôme
- * Mme MEHL Elodie
- * Mme MEHL Louisa
- * Mme ÖZDEMIR Fatma
- * Mme SCHWEITZER Laetitia
- * Mme SIEFER Astride
- * M. SUTTER Mathieu
- * M. VEIT Bernard

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

- * M. HEINTZ Marc, 1^{er} Adjoint, procuration à M. JANUS Alain
- * Mme GATAUX Nathalie, procuration à Mme SCHWEITZER Laetitia
- * Mme HAMM Danielle, procuration à Mme MEHL Louisa
- * M. MEYER Marc, procuration à M. VEIT Bernard
- * Mme REIXEL Anny, procuration à M. MICHEL Patrick

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Mathieu Sutter est désigné en qualité de secrétaire de séance et chargé à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

Point 2 : Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2015

Le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2015. Aucune remarque n'étant exprimée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point 3 : Déclaration d'intention d'aliéner**1) Dossier N° 0001 : Immeuble 95, Rue du Clocher à IMBSHEIM**

- * Section 27
- * Parcelle N° 73
- * Superficie totale : 1,02 ares
- * Prix de vente : 120 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

2) Dossier N° 0002 : Immeuble Route de Babenhausen à BOUXWILLER

- * Section 18
- * Parcelles N° 464, 466 et 468
- * Parts sociales : 2 000
- * Prix de vente : 450 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

3) Dossier N° 0003 : Immeuble 2, Allée des Marronniers à BOUXWILLER

- * Section 18
- * Parcelle N° 652/139
- * Superficie totale : 5,83 ares
- * Prix de vente : 205 000 €

Monsieur Jérôme Lang quitte la salle puis le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

Point 4 : Projet de lecture publique "Boîtes à Livres" : présentation des travaux des étudiants designers du lycée le Corbusier

La Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin a tissé un partenariat avec le lycée Le Corbusier de Strasbourg, en vue de développer des projets de développement de la lecture publique dans le Bas-Rhin. Dans le cadre de ce partenariat, des étudiants designers analysent les pratiques culturelles et de lecture sur un territoire donné et vont à la rencontre des usagers afin de concevoir des projets d'aménagements au service du développement de la lecture.

La Bibliothèque Départementale a proposé à la Ville de Bouxwiller de pouvoir bénéficier de ce dispositif. Un groupe de travail, piloté par Mesdames Véronique Laporte et Marie-Christine Christ-Dapp et associant Madame Aline Thielges (Présidente du point lecture d'Imbsheim), a ainsi été constitué pour travailler avec les étudiants. Un questionnaire ayant servi de support pour un sondage auprès des usagers du point lecture d'Imbsheim et une information diffusée sur la page Facebook de la Ville, très largement consultée et commentée, ont permis d'analyser les attentes des usagers. Des « Boîtes à Livres », sorte de modules abritant des livres en libre-service et ayant pour objectif de favoriser la lecture dans les espaces publics, ont été conçues et testées à divers endroits de la Ville (église protestante, école primaire, synagogue et Place du Château).

Sur la base de ces premières expérimentations, les étudiants ont élaboré un projet de mise en place de modules intégrant des boîtes à livres et du mobilier urbain contemporain, qui pourraient être installés sur la Place du Château ou au Bastberg et qui ont été présentés en séance.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un groupe de travail chargé d'approfondir la réflexion et de formuler des propositions concrètes chiffrées. Ce dernier est composé de :

- Alain Janus
- Véronique Laporte
- Ruth Roth
- Marie-Christine Christ-Dapp
- Fatma Özdemir
- Laetitia Schweitzer
- Françoise Dapp-Mahieu

Point 5 : Délégation au Maire

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), prévoit à son article 127, que le Maire peut désormais être chargé par délégation du conseil municipal de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions.

Pour simplifier le montage des projets et notamment alléger les contraintes d'échéanciers liées aux dates des conseils municipaux, le Conseil Municipal décide par 26 voix pour et une abstention (Alain Janus) de donner entière délégation au Maire pour solliciter des subventions auprès de l'Etat et de collectivités territoriales.

Point 6 : Travaux de rénovation du presbytère catholique de Bouxwiller

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Point 7 : Acquisition d'un terrain rue de l'Hôpital

La SIBAR (Société Immobilière du Bas-Rhin) est propriétaire d'un terrain rue de l'Hôpital, section 4 parcelle 136, d'une contenance de 0.68 are (sur lequel se situait une remise qui a été démolie en 2010 dans le cadre d'une procédure de péril imminent).

La SIBAR propose de céder cette parcelle à la Ville pour un euro symbolique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acheter cette parcelle à la Société Immobilière du Bas-Rhin (domiciliée 4 rue Bartisch à Strasbourg) au prix d'un euro.

Point 8 : Avance de subventions Centre Culturel et Théâtre du Marché aux Grains**A) Avance de subvention au Centre Culturel**

Pour l'année 2015, la Commune avait alloué à l'Association du Centre Culturel une subvention de fonctionnement de 46 000 €. Pour des questions de trésorerie, il est nécessaire de pouvoir verser une avance sur l'aide à prévoir en 2016 sans attendre le vote du budget.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour l'attribution d'une avance de subvention de 15 000 € à l'Association du Centre Culturel, à valoir sur la subvention de fonctionnement qui sera votée sur le Budget Primitif de 2016.

B) Avance de subvention au Théâtre du Marché aux Grains

Pour l'année 2015, la Commune avait alloué à l'Association du Théâtre du Marché aux Grains une subvention de fonctionnement de 8 000 €. Pour des questions de trésorerie, il est nécessaire de pouvoir verser une avance sur l'aide à prévoir en 2016 sans attendre le vote du budget.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour l'attribution d'une avance de subvention de 4 000 € au Théâtre du Marché aux Grains, à valoir sur la subvention de fonctionnement qui sera votée sur le Budget Primitif de 2016.

Point 9 : Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal

Suite à de nombreux mouvements du personnel intervenus ces derniers mois, il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. modifie à compter du 1^{er} février 2016 la durée hebdomadaire d'un C.U.I. de 20 h à 28 heures, poste créé en date du 18 juin 2015 pour l'accueil du musée,

2. adopte la suppression des emplois suivants non pourvus :
- dans la filière administrative :
- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet (suite avancement de grade)
- dans la filière technique :
- 2 postes d'agent technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet (suite départ en retraite et décès),
- dans la filière culturelle :
- 1 poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe, à temps complet (suite avancement de grade),
- dans la filière animation :
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, à temps complet (suite refus de la CAP du CDG67).
3. approuve le tableau des effectifs de la Ville de Bouxwiller à compter du 1^{er} février 2016, comme suit :

| Cadre d'emplois | Grade | Nbre de postes | | Coef. Emploi |
|--------------------------------------|---|----------------|------------|--------------|
| | | Pourvu | Non pourvu | |
| PERSONNEL TITULAIRE | | | | |
| FILIERE ADMINISTRATIVE | | | | |
| Attachés territoriaux | DGS de 2000 à 10000 habitants | 1 | | TC |
| | Attaché | | 1 | TC |
| Rédacteurs territoriaux | Rédacteur | 2 | | TC |
| Adjoints administratifs territoriaux | Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe | 4 | | TC |
| | Adjoint Administratif de 2 ^e classe | | 1 | TC |
| FILIERE TECHNIQUE | | | | |
| Techniciens supérieurs territoriaux | Technicien principal de 1 ^{ère} classe | 1 | | TC |
| Adjoints techniques territoriaux | Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | 2 | | TC |
| | Adjoint technique de 1 ^{ère} classe | | 1 | TC |
| | Adjoint technique de 2 ^e classe | 14 | 1 | TC |
| | Adjoint technique de 2 ^e classe | 1 | | 14,41/35e |
| | Adjoint technique de 2 ^e classe | 1 | | 22,10/35e |
| | Adjoint technique de 2 ^e classe | 1 | | 18,25/35e |
| | Adjoint technique de 2 ^e classe | 1 | | 5,16/35e |
| | Adjoint technique de 2 ^e classe | 1 | | 15,71/35e |
| | Adjoint technique de 2 ^e classe | | 1 | 22,5/35e |
| | Adjoint technique de 2 ^e classe | 1 | | 16/35e |
| | Adjoint technique de 2 ^e classe | 1 | | 15,5/35 |
| | Adjoint technique de 2 ^e classe | 1 | | 20/35e |
| | Adjoint technique de 2 ^e classe | 1 | | 19,5/35e |
| FILIERE SOCIALE | | | | |
| ATSEM territoriaux | Agent spécialisé des Ecoles Maternelles 1 ^{ère} Classe | 1 | | 28,30/35 |
| | Agent spécialisé des Ecoles Maternelles 1 ^{ère} Classe | 1 | | 21,55/35e |
| | Agent spécialisé des Ecoles Maternelles 1 ^{ère} Classe | | 1 | 21/35e |
| FILIERE CULTURELLE | | | | |
| Adjoints de patrimoine territoriaux | Adjoint du patrimoine principal de 2 ^e classe | 1 | | TC |

| | | | | |
|---|---|---|---|----------------|
| FILIERE POLICE | | | | |
| Chefs de service de police municipale | Chef de police municipale | 1 | | TC |
| Agents de police municipale | Brigadier-chef principal | 1 | | TC |
| PERSONNEL NON TITULAIRE | | | | |
| FILIERE CULTURELLE | | | | |
| Attachés territoriaux de conservation du patrimoine | Attaché de conservation du patrimoine | 1 | | TC |
| Assistants d'enseignement artistique | Intervenant musique en milieu scolaire | 1 | | 35 H/mois maxi |
| | Poste d'activité accessoire | 1 | | 8,25/35e |
| FILIERE TECHNIQUE | | | | |
| Techniciens supérieurs territoriaux | Technicien | 1 | | TC |
| Adjointes techniques territoriaux | Adjoint technique de 2e classe | 1 | | TC |
| FILIERE SOCIALE | | | | |
| ATSEM territoriaux | Agent spécialisé des Ecoles Maternelles 1ère Classe | 1 | | 21,55/35e |
| FILIERE ANIMATION | | | | |
| Adjointes d'animation territoriaux | Surveillant et garde d'enfants avant l'école | | 1 | 3,90/35e |
| PERSONNEL EMBAUCHÉ EN CONTRATS AIDÉS | | | | |
| Filière technique | C.U.I. | 1 | 2 | 20 H |
| Filière sociale | C.U.I. | 1 | | 20 H |
| Filière culturelle | C.U.I. | 1 | | 28 H |
| Filière culturelle | C.U.I. | | 1 | 20 H |
| Filière administrative | C.U.I. | 1 | | 20 H |
| Filière culturelle | Emploi d'avenir | 1 | | 35 H |
| Filière technique | Emploi d'avenir | 3 | | 35 H |

4. précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales, correspondant aux emplois et grades ainsi créés, seront inscrits au budget de l'exercice 2016.

Vu,
le Secrétaire de séance